

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

### **SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020 à 20H30**

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME (adjoints), Michaële COUROIS, Joël FRANÇOIS, Michel FAUVEL, Rolande FREMIN, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Micheline CAVE, Lydie LEBLOND, Françoise LENOIR (conseillères et conseillers municipaux).

Conseiller municipal excusé : Thierry GOURLIN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rolande FREMIN a été désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **PRESENCE DE MADAME SYLVIE HAUDIQUERT REMPLACANTE**

Monsieur le maire explique au conseil municipal la présence de Madame Sylvie HAUDIQUERT qui est en poste depuis le début de l'année pour apporter son aide à Madame Nathalie LORENTZ du fait des arrêts de Mesdames Potey, Touchais et Bourdon.

### ***OUVERTURE DE LA PORTE SUD DU CIMETIERE***

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fréquence des demandes et les difficultés de certaines personnes à se rendre sur les tombes de leurs défunts et propose plusieurs solutions :

- Laisser le grand portail sud ouvert
- Mettre en place l'ouverture et fermeture quotidienne
- Prolonger l'allée « accès handicapés » jusqu'au portail sud
- Installer un portillon près du grand portail sud

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité***

- ***L'installation d'un portillon près du grand portail sud, et la prolongation de l'accès handicapés jusqu'au portail sud***
- ***Et en solution provisoire, d'adopter l'ouverture d'un seul battant du portail sud en le bloquant et de fermer l'autre battant à l'aide d'un cadenas afin d'éviter la circulation des véhicules dans le cimetière***

### ***TERRAIN ZA128 de Madame LECONTE***

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil Madame Marie-Thérèse LECONTE proposait de conserver une partie de son terrain reçu en héritage de sa mère. Aujourd'hui il informe d'un nouveau courrier du notaire, Maître DESHAYES, : « Madame LECONTE souhaite vendre la totalité de son terrain à 12€ le m2, soit 32 040 € pour 2 670 m2.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat de la totalité du terrain de Madame LECONTE pour 32 040€ les 2 670 m2.***

## **PROPOSITION ENTRETIEN DES PLAGES**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Monsieur le maire informe d'un courrier de PLAGECOLO concernant le rapport d'activité du nettoyage de la plage pour 2019 et la proposition de deux devis.

Bilan de collecte 2019 : 301 kg de déchets non naturels :

- 15% déchets trop souillés remis au « tout venant » en déchetterie de Montmartin-sur-mer
- 5 % déposés aux bacs de tri
- 30 % ramenés au comité régional de conchyliculture de Gouville-sur-mer
- 50 % stockés à son domicile en attente de solution de recyclage.

Deux propositions sont présentées par Monsieur SURTOUC pour l'année 2020 :

- 1 reprenant le même nombre de collectes que l'année 2019, soit 16 collectes, total prestation : 1 075€
- L'autre basé sur 2 collectes par mois, soit 24 collectes, total prestation : 1 613€

Monsieur le maire fait une troisième proposition en collaboration avec la DDTM et les écoles. Il s'agirait d'effectuer le ramassage des déchets avec la participation de Monsieur SURTOUC qui pourrait faire part de son savoir-faire auprès des enfants. Une action est déjà programmée dans ce sens par la DDTM pour sensibilisation de la population : *LE MOIS DES HAVRES* qui aura lieu le 26 mars 2020.

Le conseil municipal fait savoir que pour l'année 2019, il y a eu un manque d'information et de communication sur l'activité de PLAGECOLO. Il est donc important de faire le nécessaire pour 2020.

Le conseil municipal confie à Monsieur le maire le soin de prendre contact avec Monsieur SURTOUC pour lui demander sa participation à l'action du « mois des havres » et lui proposer de mettre en place des animations pour juillet et août prochain afin de sensibiliser les vacanciers.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de 16 collectes pour un montant de 1 075€***

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire.

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu du SDEM concernant la modification des statuts et fait part des changements. La modification statutaire proposée a pour objectif de permettre aux EPCI (Etablissements Publics de Concertation Intercommunale) à fiscalité propre d'adhérer au SDEM50, ce que les statuts actuels ne permettent pas puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) (sauf Villedieu Intercom). Cette modification a pour objectif de déterminer la composition du bureau syndical et l'ajout de dispositions relatives au fonctionnement des commissions internes et réglementaires. Aussi, en cas de cessation anticipée du mandat d'un délégué pour la représentation au comité et au bureau syndical, pour quelque cause que ce soit, un nouveau représentant est désigné. Monsieur le maire demande la validation des nouveaux statuts.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche le 28 février 2019.***

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATION DE DROIT DE PREEMPTION**

Rapporteur : Daniel MARIE - Adjoint

Plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été réceptionnées depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant les parcelles suivantes :

- ZC 370 – non bâti – rue du Ruet, réceptionnée le 04 janvier 2020
- AC 845 – non bâti – le Marais, réceptionnée le 16 novembre 2019
- ZD 199 – non bâti – rue des Près, réceptionnée le 09 janvier 2020
- ZD 200 – non bâti – rue des Près, réceptionnée le 09 janvier 2020
- AE 277 – bâti sur terrain propre – 8 rue St Martin, réceptionnée le 17 janvier 2020

Aucun projet communal ne concerne ces parcelles. Il a été proposé à la communauté de communes de Coutances mer et bocage de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

### **CHANGEMENT DU GRILLAGE AU TERRAIN DE TENNIS**

Rapporteur : Denis MARTIN - Adjoint

Vu avec la communauté de communes de Coutances mer et bocage le changement du grillage au terrain de tennis mitoyen avec le plateau scolaire. Les travaux sont en cours.

### **CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

Rapporteur : Denis MARTIN - Adjoint

Réunion publique prévue vendredi 14 février prochain de 18h à 19h.

Séance levée à 21h40

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.